

## **LA CHRONIQUE MENSUELLE DU COLLECTIF EN ENVIRONNEMENT MERCIER-EST (CEM-E)**

### **LA CITÉ DE LA LOGISTIQUE**

#### **LA CONSULTATION DE L'ARRONDISSEMENT OU LE JOUR DE LA MARMOTTE**

La consultation publique gagnée suite à l'exercice du droit d'initiative exercé par les citoyens d'Hochelaga n'aura aucun impact significatif si elle se déroule dans un contexte d'empressement. Or c'est exactement dans cette direction que le maire Ménard désire l'engager.

En effet, c'est le mercredi 31 mai que devrait se dérouler la consultation. Quelques heures, c'est bien peu compte-tenu des répercussions du développement envisagé. Depuis le début du processus, on nous parle du développement économique, des millions de dollars en retombées pour Montréal et des milliers d'emplois potentiels. Toutefois, rien ou presque n'est mentionné quant aux nuisances associées à la Cité de la logistique.

Pour bien évaluer celles-ci, il faut d'abord poser les bonnes questions ... et trouver des réponses pertinentes dans des rapports écrits par des organismes indépendants et neutres. En voici quelques-unes.

- Des développements similaires (logistique) ont été réalisés ailleurs. Quels en ont été les impacts sur des questions comme l'augmentation du camionnage, des contaminants, du bruit, des poussières, etc.
- L'étude de Cargo M définit le type de projets pouvant éventuellement s'implanter dans le secteur. Lorsque pleinement développé, combien de camions additionnels circuleront dans et aux abords du secteur ?
- Quel est le niveau actuel des principaux indices de pollution ?
- Compte-tenu de la congestion constante du réseau autoroutier, comment les autorités s'assureront-elles que les camions ne circuleront pas dans les quartiers résidentiels ?
- Quelle est la limite d'activités engendrant du camionnage (comme celles du Port et de la Cité de la logistique) que peut absorber le secteur ? Se peut-il que nous atteignons le point limite ?
- Etc.

Ces études ne sont pas réalisées. Même si elles l'étaient et seraient mises en ligne demain matin, les citoyens n'auraient pas le temps de les assimiler et de poser les bonnes questions aux intervenants. La consultation prévue est donc prématurée et risque de n'être qu'une pâle copie de celle tenue en janvier dernier et fortement critiquée par les citoyens.

Mais l'arrondissement ne veut-il pas également aller à l'OCPM ? Même si cette consultation est insatisfaisante, ne pourra-t-on pas se reprendre « à la vraie consultation » ? Le problème, c'est que selon les propres documents de l'arrondissement, il est indiqué « un mandat sera confié à

l'OCPM pour organiser une consultation **sur les façons d'atteindre les objectifs de développement de la future Cité de la logistique** ». M. Ménard part du pré-requis que la Cité de la logistique, telle que pensée par ses promoteurs, doit aller de l'avant sans discussions ou remise en question. Nous sommes très loin des revendications du texte de la pétition du regroupement des citoyens. Rien ne garantit que les questions de fond y seront abordées.

S'il veut respecter non seulement la lettre mais également l'esprit du droit d'initiative, M. Ménard doit remettre la consultation à l'automne et également, faire connaître le mandat qu'il compte donner à l'OCPM dans cette future consultation.

Raymond Moquin  
Président du Collectif en environnement Mercier-Est